Les imposantes funérailles de notre collaborateur César Moronval

Elles ont eu lieu hier à Lille au milieu d'une nombreuse assistance

En faisant des funérailles solennelles à César Moronval, linotypiste au « Réveil du Nord », la direction de notre journal a voulu reconnaître une vie toute de dévouement, de zèle indéfectible, d'un ouvrier de la première heure qui, depuis quarante ans, se dévoua à notre maison.

Ces funérailles ont eu lieu hier lundi, à onze heures, en l'église Saint-Sauveur, à Lille ; l'inhumation se fit au cimetière de l'Est.

La cérémonie

Avec une très nombreuse assistance, la foule des amis de César Moronval au « Réveil du Nord » suivit à sa dernière demeure ce brave camarade qu'ils voyaient à leurs côtés, il y a quelques jours encore et dont ils ne prévoyaient pas la fin si rapide. Aussi est-il superflu de dire combien la mort de César Moronvel émut douloureusement ses camarades d'atelier et tous nos collaborateurs de la Rédaction et de l'Administration, suivant le corbillard couvert de couronnes, dont celle du Syndicat des Typographes, MM. Julien Moronval et Victor Moronval-Bracka frères du défunt, conduisaient le deuil, avec MM. Dureux et Bertez, beau-frère et neveu du défunt.

En tête du cortège on remarquait derrière la famille, M. Eugène Guilleume, Directeur du Journal ; MM. Lucien Le Masson, rédacteur en chef et Fleury, administrateur, conduisant les délégations du personnel des différents services de la Maison. Dans l'assistance on notait la présence de MM. Meyer, directeur du « Progrès du Nord » ; Louis Masson, adjoint au maire de Lille, secrétaire du Syndicat des Typographes et imprimeurs ; Dumortier et Raymond Depienne, délégués du Syndicat des typographes ; Huyghe, conseiller général ; Louis Peters, conseiller municipal ; Striblen, secrétaire de la Mutuelle des Typos.

En tête du cortège on remarquait la magnifique couronne offerte par le journal « Le Réveil du Nord », et une superbe plaque de marbre blanc ornée d'une palma de bronze, offerte par le personnel du « Réveil du Nord » en signe de regret et d'hommage au disparu.

Au cimetière de l'Est

Les regrets du Syndicat des Typographes

Au cimetière, devant la tombe entr'ouverte, trois discours furent prononcés.

M. Louis MASSON, adjoint au Maire de Lille et secrétaire du Syndicat des Typographes, retraça le dévouement syndical du défunt dans les termes suivants :

« Au moment de la cruelle séparation, au moment même où notre cher camarade et ami César MORONVAL va disparaître pour toujours je croirais manquer à mon devoir le plus impérieux si je ne lui adressais quelques paroles pour rappeler sa vie toute d'honnêteté et de dévouement ».

Après avoir rappelé que, pendant quarante années, César Moronvel consacra son dévouement au « Réveil du Nord », M. Louis Masson ajoute :

« César Moronval fut parmi les hommes qui voulaient arriver à faire notre Syndicat toujours plus fort et plus grand. Notre Chambre Syndicale perd en lui un de ses membres valeureux et très courageux, et je suis certain d'être en ce moment l'interprète sincère de tous les travailleurs du livre en apportant à la famille de cet ami l'expression de tous nos regrets sincères de le voir disparaître prématurément, si brusquement. Le souvenir de César Moronval restera vivace parmi nous, ses qualités resteront gravées dans nos cœurs ». Et M. Louis Masson conclut : « A l'heure de la cruelle séparation, nous prions se Veuve éplorée, se vieille Maman et toute sa Famille de bien vouloir accepter nos respectueuses et sincères condoléances. Qu'elles soient assurées que la Section de Lille n'oubliera pas César Moronval, un de ses membres les plus dévoués et gardera précieusement son cher souvenir. Adieu... Mon cher César... Adieu !!! »

L'hommage de la Mutualité

M. STRIBLEN, secrétaire de la Mutuelle des Typographes, célébra à son tour avec émotion, les qualités de César Moronval, ardent apôtre de la Mutualité. « C'est — dit-il — avec una douloureuse stupéfaction que nous avons appris sa fin prématurée. Il était tout naturel qu'un pareil homme, aimant le travail, fut mutualiste. Vérificateur de notre Société de Secours Mutuels », il remplissait ses fonctions avec zèle et était assidu à nos assemblées.

» On la trouvait toujours présent lorsqu'il s'agissait d'œuvres d'entr'aides et de bienfaisance et ce n'est jamais en vain qu'on fit appel à son bon cœur.

» Une telle existence ne méritait-elle pas un repos bien gagné. César n'avait-il pas mérité de vivre heureux près de son épouse.

» La mort n'a pas permis cette juste récompense d'une vie toute de labeur.

» La foule nombreuse qui accompagne la dépouille de César Moronval à sa dernière demeure dit suffisamment par sa présence en quelle estime était tenu le défunt. Mon cher César, dors en paix ! Tu laisses dans nos cœurs un souvenir impérissable. Au nom de la Mutuelle des Typos je t'adresse ce suprême hommage ».

Le deuil du « Réveil du Nord »

M. GUILLAUME, Directeur du « Réveil du Nord », exprima ensuite, le deuil de notre Maison en termes émouvants :

« Il y a huit jours, dit-il, nous étions réunis pour célébrer, pour fêter les quarante années de présence de César Moronval, eu « Réveil du Nord ».

» Tout à coup, la mort a passé, fauchant cette existence qui fut consacrée tout entière à la prospérité de notre maison.

» L'image de César Moronval fait partie de l'histoire du « Réveil ». Tous nous avons connu son caractère charmant. Il fut l'ami de tous les jours, des jours pénibles du début, des jours plus propères que nous avons traversés ensuite. Nous trouvions en lui une sorte de jeunesse perpétuelle et réconfortante.

» Sa mort nous révèle une fois de plus la vanité des choses passagères, mais elle nous dit aussi combien un homme vit par le souvenir de son œuvre quand cette œuvre fut belle, comme c'est le cas.

» César Moronval, tu nous laisses le souvenir d'un bon cœur. Au « Réveil du Nord », l'unanimité de tous les cœurs te regrette. Au nom de notre maison à qui tu as donné toute ta fidélité, tout ton dévouement, je te dis adieu. Mais tu vivras parmi nous par un noble souvenir. »

L'assistance défila alors devant la tombe où repose César Moronval, puis s'écoula, pieusement recueillie dans le culte du souvenir après avoir serré les mains des membres de la famille.

Remerciements

Mme Vve César Moronval, et le frère du défunt sont venus au journal, pour remercier la direction du « Réveil du Nord » du caractère imposant qu'elle avait voulu donner aux funérailles de leur cher parent si subitement arraché à leur affection.

Au nom de la famille, ils ont adressé aussi leurs vifs remerciements aux membres de la Direction, de la Rédaction, de l'Administration, et des Ateliers, qui ont tenu à témoigner de leur sympathie au disparu, en assistant en grand nombre à ses funérailles.

Par la même occasion, la famille nous pria de remercier bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à sa douleur en accompagnant César Moronval à sa dernière demeure.

Au Sénat

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. POINCARÉ : La faute principale, dans le drame très regrettable de ces jours derniers, drame qui d'ailleurs s'est déroulé exclusivement sur le territoire algérien, incombe eux victimes elles-mêmes.

Le général Claverie a violé un règlement formel de décembre 1926 relatif à la circulation obligatoire en groupe des automobiles.

D'autre part, le commandant du goum de protection a quitté, pour une raison qui sera éclaircie, son poste ; c'était également une faute.

Le chef responsable, le colonel commendant à Colomb-Béchar, a été relevé de ses fonctions.

Le maréchal Franchet d'Espérey a été envoyé sur les lieux. Il suggérera les mesures à prendre dans l'avenir.

M. MAUGER (Cher) réclame ensuite la réalisation du salaire national pour les ouvriers des établissements militaires.

M. POINCARÉ déclare que le relèvement des salaires se fait et continuera de se faire par étapes.

Enfin tous les chapitres de la guerre sont adoptés.

Après un exposé du rapporteur spécial, le général Stuhl, on adopte le budget des poudres et salpêtres. Puis on passe à celui des chemins de fer.

Les Chemins de fer

Après quelques mots de M. Jeanneney, M. Cadilhou déclare : « Notre régime ferroviaire est cependant très lourd et la question de nouveaux relèvements peut se poser l'an prochain car il y a un milliard de déficit d'exploitation des réseaux. Peut-on encore s'adresser aux usagers pour couvrir ces insuffisences. Le seul moyen à employer : c'est l'abaissement de l'impôt. »

M. Cavillon (Somme) Gaston Menier (S.-et-Marne) présentent diverses observations à propos des tarifs de transports qui deviennent prohibitifs.

D'autres sénateurs interviennent encore.

M. Forgeot leur répond : « Je suis ennemi des passages à niveau, dit-il notamment, du moins incitent-ils à la philosophie. Pour les supprimer tous, il faudrait dix milliards. M. le ministre des Finances me les refuserait. Le véritable moyen est d'y parvenir à l'aide de surtaxes locales ; c'est ce que nous faisons. »

Le budget des Travaux publics est ensuite voté.

Le budget des Pensions

On passe au budget des Pensions.

M. Betoulle intervient énergiquement en faveur des tuberculeux ou gazés de la guerre qui, dit-il, n'ont rien osé demander jusqu'ici et qui, pourtant, ont droit à la pension.

Sur le chap. 11, M. Gallet fait valoir la nécessité de ajuster les traitements des fonctionnaires de l'Office des mutilés.

Après quelques autres interventions, le budget des Pensions est voté.

Le budget de l'Instruction publique

On aborde le budget de l'Instruction publique. Après MM. de Las Cases et Massabueu, M. Honnorat intervient. Il demande que soit relevé le crédit de matériel de l'Université de Paris.

M. V. Bérard parle ensuite de l'école unique « Certains qui s'en inquiètent ont bien tort, dit-il. Cette expression s'applique, en réalité, uniquement aux besoins nouveaux de l'enseignement de notre pays. Toutes les intelligences doivent être accueillies par l'Université. Les Universités doivent se spécialiser dans un ordre de connaissances. Je demande à M. le ministre sa collaboration pour l'étude, par la commission de l'enseignement, de la préparation des lois de M. de Monzie, sur la réforme de l'enseignement. »

M. Marraud répond aux orateurs. Il dit que la question de l'école unique pourra être débattue au Sénat dans une large discussion.

— Je sais, poursuit M. Marraud, ce que notre pays doit à la culture gréco-latine. En toutes circonstances je défendrai les intérêts de notre enseignement public. Je compte sur le Sénat pour m'aider à porter le lourd fardeau qui pèse sur mes épaules. »

On adopte quelques chapitres. — La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance. — Le Sénat s'ajourne à après-demain mercredi 26, à 9 heures 30.

Les incompatibilités parlementaires

M. Clémentel, président de la commission. — La loi de Finances contient un article 90, relatif aux incompatibilités parlementaires. Votre commission des Finances vous propose de la disjoindre pour le renvoyer à la commission de législation déjà saisie d'un projet analogue et qu'elle rapportera incessamment.

M. le ministre des Finances. — Nous nous réservons de demander l'incorporation dans la loi de Finances du texte qui sera ainsi rapporté.

Il en est ainsi décidé, et la séance est levée.

LE SCANDALE DE LA " GAZETTE DU FRANC "

Arrestation de M. de Chevilly directeur de la Société " l'Exploitation Foncière "

Convoqué lundi matin chez M. Giard, juge d'instruction, M. de Chevilly, âgé de 58 ans, chef de bataillon d'infanterie en retraite, directeur de la société « L'Exploitation Foncière », demeurant rue Saint-Benoît, 5, a été inculpé de complicité d'escroquerie et d'abus de confiance.

M. de Chevilly avait déjà été interrogé par M. Giard, il y a une quinzaine de jours, il a été envoyé à la Santé.

M. de Chevilly était administrateur de la Société « d'Exploitation Foncière », il avait pris une part très active à la marche de cette société, chose qu'il n'avait pas avouée complètement lors de sa première audition.

On sait que Mme Hanau était également administrateur dans la même société.

La « Compagnie Générale Financière et Foncière » devait émettre, à partir du 1er décembre, pour 170 millions de bons de 10.000 francs. Deux de ces bons avaient été payés par un client au moyen d'un chèque de 20.000 francs sur une banque de l'Avenue de l'Opéra. M. de Chevilly avait endossé ce chèque et s'était présenté à l'encaissement à la banque. C'est pour avoir donné sa signature sur cet effet que M. Giard l'a inculpé.

D'autre part, il était souscripteur fictif ainsi qu'on l'a dit de différentes sociétés affiliées à la « Gazette du Franc ».

M. de Chevilly a fait choix de Me Lemarinier pour défenseur.

Nos clients de publicité ont noté avec plaisir que, *seul*, le REVEIL DU NORD enregistre *une augmentation de vente contrôlée*. Et cela continue à augmenter.

La femme retirée de l'Isère avait égorgé l'enfant trouvé avec elle

Nous avons signalé que les cadavres d'une femme et d'un garçonnet, attachés ensemble par les poignets, avaient été retirés de l'Isère. Les corps furent transportés à la mairie de St-Pierre-de-Chérennes où le docteur Rochaix les examina. Il constata que l'enfant avait été égorgé et que la femme avait succombé à l'asphyxie et conclut donc que la femme s'était noyée après avoir tué l'enfant.

La double noyade semble remonter au 25 novembre, car, à cette date, on avait trouvé au bord de l'Isère, à vingt kilomètres en amont, un volumineux sac de voyage contenant divers objets de lingerie dont quelques-uns marqués J. R. comme un mouchoir retrouvé dans la poche de la jeune femme. L'identité des victimes est toujours inconnue ; le Parquet de Grenoble vient d'ordonner l'autopsie.

Une inquiétante disparition à Wormhoudt

On a les plus vives inquiétudes sur la sort du nommé Henri Walryck, âgé de 40 ans, maréchal-ferrent et marchand de machines agricoles à Wormhoudt.

Sa disparition date du 17 Décembre.

Discussion et coups de couteau

Place d'Italie, à Paris, la nuit dernière, à la suite d'une discussion avec un inconnu, M. René Prat, 26 ans, demeurant 45, avenue d'Italie, a été frappé de deux coups de couteau à la tête et dans le dos. Le blessé a été admis à la Pitié dans un état grave.

M. Barnabé, commissaire de police, recherche le meurtrier, qui a pris la fuite.

Des ateliers d'orfèvrerie avaient pris feu

A 5 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans les ateliers d'orfèvrerie Georges Renerd, 30, rue Réaumur. Le feu a pu être rapidement circonscrit. Néanmoins, les dégâts sont très importants.

On a arrêté un malfaiteur déguisé en femme

A la suite du vol d'une trentaine de mille francs, commis chez M. Bonnet, marchand de bestiaux à Miramont-de-Quesey, la police recherchait Constant Tauran, de Montcuq (Lot), qui avait déjà tenté d'assassiner son oncle, M. Lacroix, propriétaire à Saint-Dennes.

Tauran qui, depuis un mois, vivait terré dans les bois, ne s'approchant que des fermes isolées, résolut, hier, d'aller à Cahors, et, déguisé en femme, descendit dans cette ville à l'« Hôtel du Midi ». Mais son travesti ayant attiré l'attention, un agent le pria de la suivre au poste de police. En chemin, il essaya, pour s'échapper, de faire usage de son revolver, mais il fut ceinturé par des policiers. Son arme dévia et il se logea une balle dans la tête.

Tauran a été transporté, très grièvement blessé, à l'hôpital de Cahors. On a trouvé dans sa poche, une partie du butin produit par son cambriolage, soit une vingtaine de mille francs.

L'indemnité parlementaire

Le groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste du Sénat a donné, à la très grande majorité, son approbation au texte proposé par le Gouvernement concernant le relèvement de l'indemnité parlementaire.

ASPHYXIE

Un ouvrier russe, Théodore Korsakoff, a été trouvé asphyxié au port Viguerie, à Toulouse, dans une baraque qui lui servait d'habitation. L'accident a été produit par la combustion d'une paillasse en crin pendant le sommeil du malheureux.

DERNIÈRE HEURE

Après l'attentat contre M. Fachot

Des opérations policières en Alsace seraient envisagées

M. Donat Guigue a reçu hier M. Bonfils-Lapoussade, avocat général du Parquet de Colmar. Les deux magistrats se sont entretenus de l'enquête ouverte à la suite de l'agression commise contre M. Fachot, ils ont estimé tous deux que c'était surtout en Alsace que des opérations policières pourraient être utiles.

De son côté, M. Matifas, juge d'instruction, a reçu de Strasbourg nauf lettres qui ont été saisies et qui avaient été adressées par Benoît, l'agresseur du conseiller, quatre à sa femme, quatre à des journaux alsaciens et une autre portant le timbre du Mans.

M. Matifas a été également avisé par Me Berthon que le meurtrier Benoît l'avait choisi comme défenseur à la place de Me Klein, de Colmar, qui a refusé d'assurer sa défense.

Les lettres de Benoît

Le journal catholique « L'Alsacien » rend compte comme il suit des lettres qu'il a reçues de Benoît :

« Au cours de la semaine dernière, nous avons reçu une lettre anonyme à laquelle nous n'avons attaché aucune importance, car elle était conçue dans des termes aussi vagues que ceux de la lettre publiée il y a quelques jours dans le journal « La République ».

Nous avons considéré cette lettre comme un de ces produits étranges d'homme déséquilibré, tel qu'il en parvient assez souvent aux rédactions.

Nous l'avons donc jetée au panier. Mais si nous avions eu le moindre soupçon du fond tragique de cette lettre insensée, nous en aurions naturellement informé de suite les autorités. C'est seulement lorsque nous avons reçu de la police une deuxième lettre qui, cette fois, était signée : Benoît, que nous nous sommes souvenus de la lettre précédente.

Samedi matin, en effet, le commissaire de police demanda à voir le courrier qui nous était destiné, confisqua une lettre venant de Paris et se rendit avec cette lettre non ouverte dans nos bureaux où elle fut ouverte en présence de notre fondé de pouvoirs. Elle était ainsi conçue :

« Comme je vous en informai, mon acte est maintenant accompli. Je me livrerai ensuite à la justice. Ma vie est maintenant perdue. Je la sacrifie courageusement et volontiers pour notre chère patrie qui ne veut et ne peut pas souffrir plus longtemps. Votre chemin doit être le chemin que je vous indiquai la dernière fois : évidence et justice. Venez en aide à ma chère femme pour que, de désespoir, elle ne fasse pas un malheur. Nous nous aimions tellement. Mais Dieu en a voulu autrement. J'étais destiné pour une plus grande chose, pour chercher le bonheur d'une plus grande famille. Heureux Noël ! » Signé : Benoît.

L'état de M. Fachot

Voici le bulletin de santé de M. Fachot : « L'amélioration continue ; la période critique arrive à sa fin. — Signé : Prof. Bergéret et docteur Fechlissinger ».

Hommage de sympathie

M. Paul Matier, président de la Chambre civile, a prononcé hier, à l'ouverture de cette Chambre dans laquelle siège M. Fachot en qualité de conseiller, une allocution dans laquelle il a rendu hommage à M. Fachot et exprimé des vœux pour son rapide et complet rétablissement.

De son côté, le bureau permanent de l'Association de l'Amicale de la Magistrature de France et des Colonies, interprète de toute la magistrature française, adresse à M. le conseiller Fachot, l'un de ses plus anciens et dévoués adhérents, l'expression de son admiration pour la noble attitude et l'héroïque courage dont il a fait preuve à la suite du lâche attentat dont il a été victime.

Au début de l'audience de la Cour d'assises de la Seine, hier, les jurés ont remis un vœu au président Warrain le priant de transmettre à M. Fachot leurs meilleurs vœux de rapide et complet rétablissement.

Enfin, des télégrammes de sympathie ont été adressés à M. Fachot par la section du Bas-Rhin du Club Alpin français de Strasbourg, la Société strasbourgeoise d'Education morale et populaire.

Un singulier discours du directeur des Usines Krupp

A l'occasion de l'inauguration du monument à la mémoire des 13 ouvriers de l'usine Krupp tués à Essen, lors du guet-apens contre un détachement français, le Vendredi Saint de l'année 1923, le propriétaire de l'usine Krupp, von Bohlen und Halbach, a prononcé un discours extrêmement violent contre « Ce misérable crime français ».

Il a terminé son allocution aux ouvriers par ces mots : « Ce que les français ont fait en Allemagne crie vengeance. La France nous a appris comment il faut haïr. Cette haine doit être sainte ; elle doit être transmise comme un héritage, de génération en génération, jusqu'au jour qui nous apportera la libération et l'accomplissement de notre volonté patriotique ».

Sept officiers condamnés pour détournements

A Varsovie s'est terminé samedi un procès sensationnel contre dix-neuf officiers attachés à l'Institut géographique et topographique de Pologne. Ceux-ci étaient accusés d'avoir détourné une somme d'environ 1 million de zlotys. Sept d'entre eux ont été condamnés à des peines variant de quatre mois à quatre ans de prison, ainsi qu'à de fortes amendes. Ils seront de plus expulsés de l'armée. Plusieurs autres accusés s'en sont tirés avec six semaines d'arrêt.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Couvert, avec pluies vent de Sud-Ouest, Température au hausse.

Les petites baraques de Noël à Lille

Pour la plus grande joie des enfants et le tourment amusé de leurs parents, les petites baraques de Noël fleurissent pour la seconde fois à Lille cette année.

A l'instar de ce qui se fait à Paris — mais en réduction évidemment — des baraquements se sont installés tout au long de certaines da nos rues.

Ils contiennent de beaux jouets peinturlurés, des pains d'épices odorants, des couques suerées, des friandises de toute nature, et de petites inventions amusantes construites par l'ingéniosité de pauvres gens.

Tout laisse espérer que la Foire d'Hiver, cette année, aura plus de succès. Les places Richebé, de Béthune, du Vieux-Marché aux-Chevaux, sont lieux de passage très fréquentés et tout fait présager que les tirs, les loteries, les jeux tournants, les multiples installations foraines qui s'y sont installés à côté des petites baraques d'inventeurs de trues amusants et inédits y réaliseront d'intéressantes affaires.

Depuis hier, la Foire d'Hiver bat son plein. M. Coolen, le dévoué adjoint aux fêtes, en compagnie de M. Rickebuche, chef du service des fêtes à l'Hôtel de Ville, purent, lundi dans la soirée, au cours d'une visite détaillée le constater avec quiétude.

Les curieux, Place du Marché-aux-Chevaux, devant une loterie

Cela s'intitule la « Foire d'Hiver » et se fixe cette année places Richebé, de Béthune et du Vieux-Marché-aux-Chevaux, square Faidherbe et rue du Molinal.

Le boulevard de la Liberté employé l'an dernier a été abandonné parce que trop glacial, trop ouvert aux vents d'ouest et par conséquent déserté du public.

Le premier essai tenté l'an dernier, donna quelques désillusions. Il est vrai que le temps fut très défavorable.

Tous nos souhaits de prospérité vont aux petites baraques de Noël, et du jour de l'An, car la Foire d'Hiver durera jusqu'au 7 janvier inclus.

Dans la soirée du Réveillon, il nous a semblé qu'un public empressé faisait fête à cette nouveauté.

Le vote définitif du budget de 1929 par les deux Chambres

La Commission des Finances de la Chambre entreprendra mercredi l'examen des modifications apportées par le Sénat au budget des dépenses qu'elle terminera vraisemblablement le lendemain. Elle n'aura plus, ensuite qu'à étudier la loi des finances qui lui aura été certainement renvoyée par la Haute Assemblée, en sorte que, dès mercredi, la Chambre se trouvera en état de discuter les dépenses et les recettes retour du Luxembourg.

D'après les prévisions actuelles, l'accord entre les deux Assemblées pourait être réalisé dans la soirée ou la nuit du 28 au 29 décembre, mais au cas ou une deuxième navette serait nécessaire, c'est seulement le 30 ou le 31 que le budget serait définitivement voté et que le Parlement se séparerait après la clôture de la session extraordinaire de 1928.

La durée des vacances du jour de l'an sera exceptionnellement courte, puisque les deux Chambres doivent obligatoirement se réunir en session ordinaire le deuxième mardi de l'année c'est-à-dire ala date du 8 janvier 1929.

400.000 francs destinés à la paie des employés de l'Interpresse ont été retrouvés

M. Noguères, avocat du Syndicat des Employés de la Région parisienne, au nom des employés de la « Gazette du Franc » demandait, il y a quelques jours, la mise en faillite de « L'Interpress » pour cessation de paiements, les employés n'ayant pas touché leurs salaires ni l'indemnité de préavis.

M. Barathon, était chargé par le tribunal d'effectuer une enquête préliminaire, M. Barathon n'a pu recevoir d'indications de M. Audibert et a été reçu hier par Mme Audibert à laquelle il a signifié le décision du tribunal. « Il n'y a pas de faillite possible, a expliqué Mme Audibert, car j'ai 400.000 francs pour payer les employés »

Une requête vient de permettre de retrouver cet argent. Il était déposé dans un coffre loué dans un établissement de crédit du boulevard Saint-Michel, par Mme Audibert, mais sous son nom de jeune fille. La somme était placée dans une enveloppe portant l'inscription « pour les employés de l'« Interpress ». M. Noguères a fait opposition sur cette somme et a averti M. Giard de l'opposition formulée.

Ce que le juge reproche à M. de Chevilly

Ce que M. Giard a particulièrement reproché à M. de Chevilly, c'est d'avoir reçu un chèque dont il ne pouvait ignorer l'origine douteuse.

M. de Chevilly avait en outre opéré différentes souscriptions fictives dans les diverses affaires de Mme Hanau. Lors de son premier interrogatoire, M. de Chevilly s'était efforcé d'établir qu'il ne possédait aucune action de la Société « l'Exploitation foncière » dont il était l'administrateur.

Il reconnut toutefois avoir souscrit aux cinq sociétés filiales de Mme Hanau. Il aurait dit-il souscrit, sans argent et Mme Hanau aurait pris les actions qu'il était censé représenter.

Devant le krach de la « Gazette du Franc », M. Paul Hersant, avocat conseil de la Gazette et arrêté, lui remit quatre des reçus sur cinq signés par le notaire, et qui forment à peu près une somme globale de 350.000 fr.

En remettant ces reçus au juge, le 7 décembre 1928, M. de Chevilly avait en outre désigné qu'on lui avait promis un jour, pour chaque signature qu'il devrait opposer sur les contrats, sept centimes et demi, et qu'il toucha ainsi, en une seule fois, pour les signatures données au cours de sa collaboration, 5.000 francs.

Mr e Hanau l'invita ensuite à venir signer les pièces chez elle ; il lui arriva même, en son absence, de signer à sa place.

UN CHASSEUR ATTAQUE PAR DES SANGLIERS

M. Justin Serée, d'Ustou, chassait dans la forêt lorsque son chien lança une compagnie de sangliers dissimulés dans un épais taillis. Les animaux, après avoir mis la chien en pièces, fondirent sur M. Serée, qui se défendit de toutes ses forces à coups de crosse de fusil. Le chasseur réussit enfin à épauler un des sangliers qu'il tua net ; la détonation mit la terrible troupe en fuite.

COUP DE CORNE MORTEL

M. Catusse, de Rodelle, ayant attelé ses bœufs à la chaîne pour charrier des arbres abattus, a reçu un coup de corne dans l'abdomen au moment où les bœufs se mettaient en marche. Il a succombé dans une clinique de Rodez.

Naufrage d'un vapeur britannique

Le vapeur britannique « Quocksotet », allant de New-Castle à Aidorg, avec un chargement de 4.000 tonnes de charbon, s'est échoué par suite du brouillard, sur la côte ouest du Danemark, au large de Lonstrup.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Au cours congrès Ligue Républ. M. G. Bonnet, élu présid., MM. F. Brunet et Appell, v.-pr.

Strasbourg. — Dans manifeste parti cath. nat. als. condam. collusion U.P.R. avec auton. et comm.

Rome. — Dépouille Maréch. Cadorna a été transféré de Bordighera à Pallanza.

FEUILLETON DU 25 DECEMBRE 1928. — No 38

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR Jules Mary

— Vous vous trompez, et vous n'avez fait que devancer une révélation qui nous a été faite le lendemain par Me Bernard ; le notaire était détenteur d'un second testament dans lequel le baron faisait mention du premier... Il était même stipulé, à la fin du second testament, que Mlle Blanche hériterait en cas de mort de Maurice. Le vol du premier testament — le second était inconnu — était le corollaire indispensable de la mort de M. de Crèvecœur. Les deux crimes répondent au même but, et s'ils n'ont pas été commis par la même main, — ce qui reste à prouver, — ils ont été dirigés par le même homme. Nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un troisième crime — d'un second meurtre — et ce crime atteint justement l'héritier de Crèvecœur, le légataire universel... il l'atteint dans sa vie, comme les deux premiers crimes avaient essayé de l'atteindre dans sa fortune, en lui dérobant l'héritage que le baron lui léguait.

« Vol du testament, assassinat du baron, assassinat de Maurice, tout cela se tient. Et c'est toujours le même but évident, certain, palpable : la possession de la fortune de M. de Crèvecœur.

« C'est elle qui est la cause, l'inspiratrice, et c'est elle qui récompensera un jour tant de criminelles actions. Cherchons donc à qui doit échoir cette fortune et peut-être ainsi découvrirons-nous le coupable...

— Réfléchissez donc à ce que vous dites, monsieur, fit le comte, toujours hautain et méprisant ; — savez-vous bien à quoi aboutissent les savantes déductions que je viens d'entendre ?

— A quoi, monsieur ? Ne craignez pas de conclure. J'ai dit tout à l'heure que vous concluriez vous-même.

— Ma fille hérite de son frère... C'est à elle seule que ces crimes profitent. Il ne faut donc pas chercher la criminelle autre part... C'est donc ma fille Blanche qui a tué son grand-oncle ou l'a fait tuer... et c'est elle aussi qui a jeté dans la fosse de l'Yvette Maurice, son frère... Savez-vous bien, monsieur, que c'est tout simplement abominable ce que vous avez pensé là ?... Et je vous plains, moi, je vous plains sincèrement d'avoir l'esprit et le cœur faits de telle sorte qu'un pareil soupçon ait pu y germer... et aussi d'avoir eu le courage de me faire comprendre votre pensée, à moi le père de Maurice et le père de Blanche !... Si votre profession vous amène à un scepticisme aussi odieux, il n'y a plus de respect à avoir pour vous et vos collègues, Monsieur : il n'y a plus que de la pitié.

M. Poulverel était fort pâle. Ses lèvres étaient blanches et il les mordait cruellement. Il avait besoin de tout son sang-froid et il sentait que s'il se laissait aller à la colère, il commettrait quelque faute.

— Monsieur, dit-il, — l'émotion faisait trembler sa voix, — je suis heureux de vous entendre ainsi parler et je puis vous rassurer tout de suite. Il est vrai que notre profession, l'habitude que nous avons des crimes les plus odieux, des complications et des intrigues les plus honteuses, conduit beaucoup d'entre nous, insensiblement, jusqu'au scepticisme, et ceux-là, lorsqu'ils rencontrent la vertu sur leur chemin, passent souvent sans la voir... Heureusement, monsieur, je ne suis pas encore arrivé à ce désenchantement... je crois toujours au bien et au beau... et je vous jure que je n'ai pas terni d'un soupçon votre fille... la pensée ne m'est pas venue qu'elle pût être coupable.

Le comte eut comme un soupir de soulagement.

— Je vous remercie, monsieur, murmura-t-il d'une voix étouffée... mais alors, puisque c'est à elle que profitent ces crimes commis autour d'elle, qui soupçonnez-vous ?

— Un homme qui l'aime !...

— Qui donc ? fit Gilles, avec un brusque mouvement.

— Je l'ignore.

— Alors, qui vous fait croire ? Ma fille, en effet, n'a pu passer dans le monde sans être admirée. Elle est belle et séduisante. Parmi les jeunes gens qui l'ont distinguée, quelques-uns se sont fait présenter chez moi, mais j'ai dû les éloigner, d'abord parce que je trouvais Blanche trop jeune, ensuite parce qu'il ne me semblait pas qu'elle s'occupât d'eux. En ces derniers temps, je dois le dire, elle a paru remarquer le marquis de Thévanne, qui me l'a demandée en mariage. Je n'ai pas encore donné mon consentement. M. de Thévanne aime ma fille, mais je suppose qu'il ne s'agit pas de lui et que vous n'avez pu le croire coupable...

— Certes, non.

— Quel est donc celui dont vous parlez ?

— Je vous l'ai dit. J'ai la preuve que votre fille est aimée... ardemment... mais je n'en sais pas plus...

Tout à coup, Gilles se troubla. Il pensait à Morgand :

— En effet, dit-il, il y a ici — je l'ai appris depuis quelques jours seulement — un autre amoureux de ma fille.

— Et celui-là ? fit le juge, ironique.

— Oh ! celui-là n'est pas dangereux... c'est un garçon que j'ai élevé... Pierre Morgand... Il aime Blanche avec un dévouement infini... Il a grandi auprès d'elle... cette affection est toute naturelle... mais Pierre, pas plus que Blanche, n'est capable d'une mauvaise pensée... C'est la droiture et la franchise mêmes. Ce ne peut être lui...

— Je pense, comme vous, que ce n'est pas lui.

— Mais j'y songe. Vous avez une preuve, dites-vous ?

— Une lettre, un fragment de lettre... plutôt...

— Pouvez-vous me la confier ?... je reconnaîtrai peut-être...

— L'écriture ? J'y compte et c'est un peu pour cela que je vous ai prié de venir... La voici !

Et il tendit au comte sans défiance la page des mémoires trouvée par Caradec et remise à Flanquart.

L'effet sur Gilles fut foudroyant. Il devint horriblement pâle et, les jambes brisées, tomba, s'écroula plutôt, sur un fauteuil, en poussant une exclamation désespérée.

Et il regardait le juge avec épouvante, les yeux dilatés, une grosse sueur au front.

Les lignes de cette page, si effacées qu'elles fussent par la pluie, ressortaient, clairement, effroyablement lisibles, comme si elles avaient été éclairées par de flamboyantes lueurs :

«Mardi, 8 avril : Aujourd'hui, elle est allée avec sa mère à Paris. Toute une journée sans la voir. O Blanche chérie, comme je t'aime, et que les heures passées loin de toi me paraissent longues... Et l'on voudrait me séparer de toi ?... Et pour te donner à un autre ?... Et l'on songe à te marier ? Te marier ?... Et moi, Blanche ; moi, chérie, que deviendrai-je ?...»

Le comte leva les yeux, comme s'il avait voulu les détacher de cela... mais il les abaissa aussitôt en sentant peser sur lui le regard froid de M. Poulverel.

— Vous lisez ? dit celui-ci.

Terrifié, le comte n'eut pas la force de répondre.

Et comme attiré par ce qu'il avait écrit, il relut encore :

« Blanche, mon adorée, quand je sens tes lèvres fraîches sur mon visage, tes lèvres me brûlent. Ne m'embrasse plus, chère enfant... Quand ta petite main touche la mienne, ta main me fait mal, comme si chacun de tes doigts était un poignard. Ne me touche plus, chère Blanche... Je t'aime !... »

Le juge l'interrompit :

— Vous le voyez, dit-il, ce fragment de lettre ne peut laisser aucun doute. Je vous assurai, tout à l'heure, que je ne songeais même pas à soupçonner Mlle de Miremond du meurtre de Crèvecœur et du meurtre de son frère. Cette lettre que vous venez de lire m'empêcherait au moins de me porter garant de sa vertu.

— Qu'entendez-vous par là ? fit le comte, en serrant les poings.

— J'entends ce qui est très clair pour moi et ce qui ne peut faire de doute pour personne. Votre fille a un amant !!!

Le comte ne répondit rien tout de suite. Il étouffait. Ce fut en dompiant son émotion, en faisant un immense effort sur lui-même qu'il put répondre, à la fin :

— Monsieur le juge d'instruction, vous abusez étrangement de vos graves fonctions et de l'impossibilité pour moi de vous souffleter !!...

Ce fut au tour du juge de pâlir sous une pareille insulte.

Un moment il trembla ; ses mains étaient agitées ; ses lèvres étaient blanches de colère et ses yeux étinceleient. Il avait fait un pas en avant, comme pour se jeter sur le comte. Le silence qui se fit alors fut terrible. Ces deux cœurs d'homme étaient gonflés par la fureur. Le juge fut sublime en se contenant.

— Je ne me souviendrai pas de ce que vous venez de me dire, fit-il, très bas. Vous vous plaignez de l'impuissance où vous êtes de m'insulter... alors que moi-même, par devoir, je ne puis répondre à vos insultes.

— S'il ne s'était agi que de moi, je n'eusse pas relevé vos paroles, mais il s'agissait de ma fille...

— Ce que j'ai dit est donc si extraordinaire et pouvez-vous m'expliquer autrement cette phrase accusatrice que vous venez de lire vous-même sur ce papier : « Quand je sens tes lèvres fraîches sur mon visage... tes lèvres me brûlent... Ne m'embrasse plus ! » Qui donc, si ce n'est un amant, peut ainsi parler à votre fille ?

Et comme le comte se taisait :

— Veuillez me répondre, je vous prie.

Alors, le comte :

(A suivre)